

Remboursement anticipé

Confédération suisse

La Confédération suisse dénonce l'emprunt fédéral

7 % *1992–10.09.2005 (y compris créances inscrites)*
de CHF 700 000 000, nos de valeur 15766/15767,
ISIN CH0000157666/CH0000157674
au 10 septembre 2003 à 100 %

au remboursement anticipé.

Le remboursement s'effectuera sans frais contre remise des titres munis de tous les coupons non-échus. La contrevaletur des coupons manquants sera déduite du montant du remboursement.

24 juin 2003

Par ordre de la Confédération suisse:

Banque nationale suisse